

REPUBLIQUE DU TCHAD
Présidence de la République



Primature
Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement



VISION 2030

**« VISION 2030,
LE TCHAD QUE
NOUS VOULONS »**



*« Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente
par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable
pour le bien-être de tous »*

JUILLET 2017



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	7
AVANT-PROPOS	8
REMERCIEMENTS	9
RESUME EXECUTIF	10
INTRODUCTION	13
PROCESSUS D'ELABORATION DE LA VISION	14
CHAPITRE I : LA VISION 2030	15
I.1. Justification	16
I.2. Objectifs de la Vision	16
I.3.1. Renforcement de l'unité nationale (Axe 1)	16
I.3.1.1. Objectifs de l'Axe 1	17
I.3.1.2. Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale (Sous-axe 1.1.)	17
I.3.1.3. Promotion des valeurs culturelles et redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif (Sous-axe 1.2.)	18
I.3.2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2)	19
I.3.2.1. Objectifs de l'Axe 2	20
I.3.2.2. Promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique (Sous-axe 2.1.)	20
I.3.2.3. Promotion de la bonne gouvernance économique (Sous-axe 2.2.)	20
I.3.2.4. Renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance (Sous-axe 2.3.)	21
I.3.2.5. Renforcement de la sécurité pour le développement (Sous-axe 2.4)	22
I.3.3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3)	23
I.3.3.1. Objectifs de l'Axe 3	24
I.3.3.2. Une économie diversifiée et en forte croissance (Sous-axe 3.1.)	24
I.3.3.3. Le financement de l'économie est assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers (Sous-axe 3.2.)	24
I.3.3.5. Des infrastructures comme levier du développement (Sous-axe 3.4.)	25

I.3.4. Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Axe 4)	26
I.3.4.1. Objectifs de l'Axe 4	27
I.3.4.2. Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées (Sous-axe 4.1.)	27
I.3.4.3. Un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être de la population (Sous-axe 4.2.)	28
CHAPITRE II : FINANCEMENT DE LA VISION 2030	31
II.1. Sources internes	32
II.2. Sources externes	32
II.3. Stratégie de mobilisation des ressources	32
II.3.1. Mobilisation des ressources par l'Etat	33
II.3.2. Mobilisation des ressources par le secteur privé	33
II.4. Optimisation de la gestion des ressources	33
CHAPITRE III : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	35
III.1. Risques au plan international	36
III.2. Risques au plan national	36
III.3. Interdépendance des risques	37
III.4. Mesures d'atténuation des risques	37
CHAPITRE IV : PILOTAGE DE LA VISION 2030	39
IV.1. Les différents organes du cadre de pilotage	41
IV.1.1. Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO)	41
IV.1.2. Comité Technique de Pilotage (CTP)	41
IV.1.3. Les organes décentralisés	41
V.2. Principes du dispositif institutionnel	42
V.3. Conditions de succès de la concrétisation de la Vision	42
CONCLUSION	43
ANNEXES	45
Annexe 1. Axes, Sous-axes et Orientations Stratégiques	46
Annexe 2. Matrices des résultats et des indicateurs	48

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
AS	Analyse Structurelle
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	Comité Etat – Partenaires
CISE	Comité Interministériel de Suivi et d'Evaluation
CNDP	Cadre National du Dialogue Politique
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment / Evaluation des Politiques et Institutions Nationales
CS	Comité Sectoriel
CTE	Comité Technique d'Experts
CTP	Comité Technique de Pilotage
DEP	Direction des Etudes et de la Prévision
ECT	Équipe Technique de Coordination
FMI	Fonds Monétaire International
HCIO	Haut Comité Interministériel d'orientation
HDR	Human Development Report
IDH	Indice de développement humain
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IPPTE	Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
IR	Instituts de Recherche
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MDS	Matrice de Diagnostic Stratégique
MFB	Ministère des Finances et du Budget
OCHA	UN Office for Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OS	Orientations Stratégiques
PAN	Plan d'Action National
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PER	Programme Economique Régional
PIB	Produit Intérieur Brut

PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan National de Développement
PPPBE	Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAEP	Rapport d'Auto-évaluation Pays
RCA	République Centrafricaine
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNBG	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SNRP	Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté
TIC	Technologies de l'Information et de Communication
UNHCR	United High Commissioner for Refugee
WB	World Bank - Banque Mondiale

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'axe 1	19
Tableau 2 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'axe 2	23
Tableau 3 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'axe 3	26
Tableau 4 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'axe 4	29

Liste des Figures

Figure 1 : Axes et sous-axes de la Vision 2030	12
Figure 2 : Dispositif de pilotage de la Vision 2030	40

AVANT-PROPOS

En début de propos, nous remercions toutes les parties prenantes aux réformes politiques et socio-économiques majeures engagées depuis la fin des années 1990. Ces réformes ont le mérite d'avoir jeté et consolidé les bases d'un véritable État de Droit au Tchad. Elles ont aussi révélé toute la capacité du peuple tchadien à surmonter les difficultés et les divergences de vues de toutes sortes, et à œuvrer avec détermination et héroïsme pour la paix jusqu'au-delà des frontières du Tchad.

Ces réformes qui, aujourd'hui plus qu'auparavant, nous engagent – que nous soyons du secteur public, du secteur privé, de la société civile – dans une aspiration qui se doit d'être commune, comprise comme telle et traduite de plus en plus efficacement dans les faits. Il s'agit de la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».

Pour ce faire, nous inscrivons notre stratégie et nos actions à venir dans la continuité de l'excellent travail déjà accompli tout en y apportant toute innovation nécessaire et en tirant leçons des expériences passées ; et ce, avec l'appui de tous nos Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé et de la société civile. Une participation rigoureusement effective et efficace de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la Vision 2030 est, à cet effet, plus que souhaitable. Nous sommes cependant confiants quant aux expériences, aux expertises et à la dévotion sur lesquelles nous sommes appelés à compter.

S.E.M Idriss Deby ITNO

Président de la République du Tchad, Chef de l'Etat

REMERCIEMENTS

Le présent document – intitulé « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » – est l’aboutissement d’un long processus inclusif et participatif ayant impliqué, non seulement des expertises aux profils divers et variés et les Partenaires Techniques et Financiers, mais aussi et surtout la population tchadienne dans toute sa diversité.

Cet exercice novateur au Tchad – en ce sens que, de toute son histoire, c’est la première fois que le pays inscrit sa dynamique de développement dans une perspective à long terme – traduit la Vision, clairement exprimée, de son Excellence Monsieur Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad, Chef de l’Etat. Nous saluons cette initiative qui, désormais, engage toutes les catégories sociales et professionnelles du Tchad vers un objectif commun : l’Emergence du Tchad à l’horizon 2030.

Traduire cet objectif national dans les faits a nécessité l’élaboration d’un document stratégique (« Vision 2030 ») et d’un premier document de planification opérationnel (« Plan National 2017-2021 »). Documents dont les travaux préliminaires (Note conceptuelle, feuille de route) de la Direction Général du Plan et des Etudes ont été la rampe de lancement. Leurs apports, tout le long du processus conceptuel desdits documents, ont été déterminants. Nous les remercions.

Nos remerciements vont également à l’Equipe de Coordination, au Comité Technique des Experts Multisectoriels, au Comité Multisectoriel et Multipartenaires, ainsi qu’aux consultants nationaux et internationaux qui ont été efficacement mis à contribution.

Nous ne pouvons manquer de remercier vivement les Partenaires Techniques et Financiers (BAD, PNUD, FNUAP, UNICEF, UE, PAM, Banque Mondiale, la France) dont les appuis techniques et/ou financiers ont été déterminants.

Enfin, l’adhésion massive et la large participation des populations tchadiennes, de la Société Civile et du Secteur Privé témoignent de l’intérêt qu’ils portent à la Vision 2030 et du caractère commun des aspirations qui ont servi de base à ce document. Nous les remercions.

LE GOUVERNEMENT DU TCHAD

RESUME EXECUTIF

Contexte et Justifications

1. Depuis l'avènement de la démocratie en 1990, le Tchad ne s'est pas doté d'un cadre de référence à long terme en matière de planification de développement. En effet, qu'il s'agisse des SNRP1&2 et du PND 2013-2015, la planification du développement a été guidée par des perspectives de court et moyen termes, se traduisant par une faible articulation entre les différents plans et stratégies de développement.
2. La croissance économique au Tchad a connu deux périodes durant ces dernières décennies : la phase d'avant 2003 avec une croissance moyenne de 3% environ, légèrement au-dessus du taux de croissance moyen démographique (2,5%, RGPH-1993), portée par les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture et la phase d'après 2003 avec une croissance moyenne proche de 9%, nettement supérieur à 3,6% de croissance de la population (RGPH, 2009), reposant essentiellement sur le secteur pétrolier.
3. Des progrès notables en matière d'accès aux services sociaux de base (Santé, Education, Transports et Eau potable) ont été relevés cette dernière décennie, comme en témoigne l'Indice de Développement Humain (IDH) du Tchad qui a progressé de 9,8% entre 2005 et 2010 et de 5,7% entre 2010 et 2015. De même, au cours des trois dernières années, le Tchad a amélioré son classement Doing Business qui est passé au 183ème rang sur 189 pays en 2016 contre 189ème sur 189 pays en 2013.
4. Outre l'absence d'articulation susmentionnée, l'efficacité des politiques de développement au Tchad a été entravée par de nombreux facteurs dont la faible mobilisation des ressources, la faible appropriation, le problème de suivi-évaluation, etc. A ces facteurs se sont ajoutés la mauvaise conjoncture sur les marchés internationaux des matières premières et l'afflux des réfugiés induit par les crises sécuritaires transfrontalières. Tirant les leçons de la mise en œuvre des plans et stratégies précédents, le Gouvernement a décidé de procéder à une réflexion prospective qui a abouti à l'élaboration de la Vision 2030.

Une Vision pour l'émergence en 2030

5. La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » traduit la volonté et la décision des plus Hautes Autorités de la République du Tchad de répondre aux aspirations légitimes des populations tchadiennes. Elle reflète la volonté et l'engagement du Gouvernement à bâtir un développement sur le long terme. Il s'agit donc d'impulser un processus de développement du pays visant l'émergence en 2030 à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026 et PND 2027-2030). Ces plans seront mis en œuvre pour accélérer la transformation structurelle dans les domaines du social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement.
6. L'objectif principal de la Vision est de faire du Tchad un pays émergent d'ici à l'horizon 2030. De manière spécifique, il s'agit de : i) consolider les bases de la bonne gouvernance et de l'État de droit tout en renforçant la cohésion nationale et (ii) créer les conditions d'un développement durable. Pour atteindre ces objectifs, quatre (4) axes stratégiques ont été identifiés.

Axe 1 : Renforcement de l'unité nationale

7. Cet axe repose sur les sous-axes suivants : (i) la promotion d'une culture de paix et de cohésion nationale et (ii) la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.

Axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit

8. La mise en œuvre de cet axe se fera à travers quatre (04) sous-axes, à savoir : (i) la promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique ; (ii) la promotion de la bonne gouvernance économique ; (iii) le renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance ; et (iv) le renforcement de la sécurité comme facteur de développement.

Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et compétitive

9. Cet axe est décliné en trois (03) sous-axes suivants : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et des capitaux privés étrangers ; et (iii) des infrastructures comme levier du développement durable.

Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne

10. Ce dernier axe est décliné en deux (2) sous-axes, à savoir : (i) un environnement sain avec des ressources naturelles préservées ; et (ii) un cadre propice à l'épanouissement du bien-être des Tchadiens.

Le financement de la Vision 2030

11. Deux sources potentielles de financement ont été identifiées pour matérialiser la Vision 2030. Il s'agit des sources interne et externe. Les principales sources internes de financement sont les recettes fiscales et non fiscales, les recettes des exportations, les revenus des placements, les emprunts publics, l'épargne nationale, le système bancaire, le partenariat public-privé et le marché financier sous régional. Les principales sources externes sont constituées de l'Aide Publique au Développement (APD) - Prêts et Dons -, des marchés financiers régionaux et internationaux, de la coopération Sud-Sud et des Partenariats Public-Privé.

12. La concrétisation de la Vision se fera à travers trois Plans Nationaux de Développement dont le premier sera mis en œuvre sur la période 2017-2021. Toutefois, le contexte de mise en œuvre comporte des risques qui devront être atténués.

Les risques à atténuer

13. Au plan international, le risque majeur demeure la forte dépendance de l'économie au pétrole dont la volatilité des cours impacte significativement le niveau des recettes du pays. Il s'y ajoute un risque humanitaire lié à l'afflux massif de réfugiés, consécutif aux crises sécuritaires sévissant dans les pays frontaliers du Tchad, source potentielle de menaces pour la paix et la cohésion sociale. Ce dernier risque contribue à la contagion des conflits dans la sous-région.

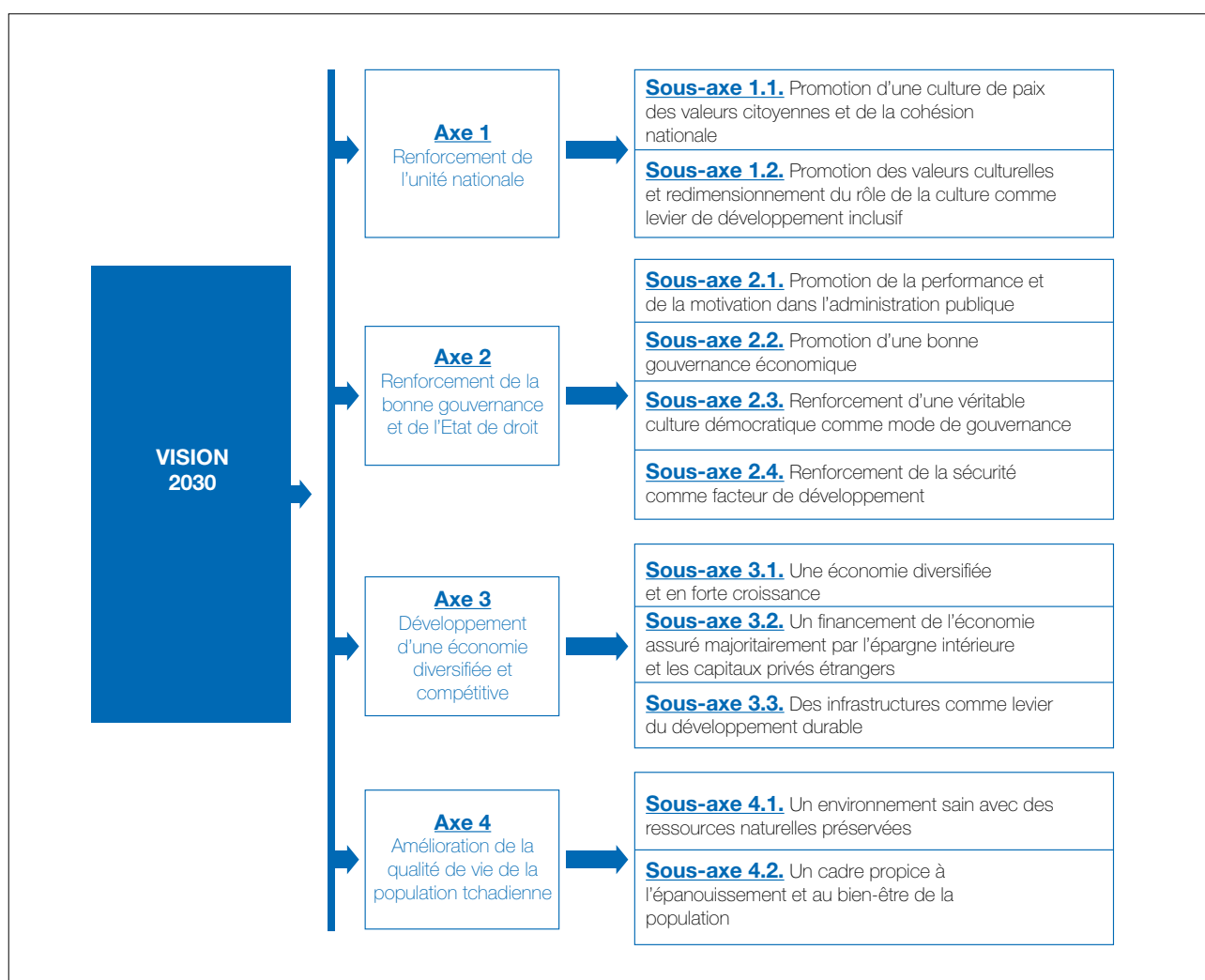
14. Au plan national, les risques sont liés aux difficultés de mise en œuvre effective des mesures et actions de promotion d'une administration moderne, avec une culture de gestion axée sur les résultats et sur la redevabilité.

15. À cela s'ajoutent les risques liés à la faible mobilisation et à la gestion inefficace des ressources domestiques et extérieures face à la nécessité d'accroître les dépenses publiques liées aux investissements sociaux. Enfin, le Tchad est un pays sahélien très vulnérable et exposé aux chocs climatiques.

Un cadre institutionnel pour piloter la réalisation de la Vision

16. Le cadre institutionnel du pilotage de la Vision permet de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de sa mise en œuvre. Il fournit aux différents acteurs impliqués l'opportunité d'apprécier les progrès accomplis pour l'atteinte des résultats de la Vision 2030 et de donner les orientations nécessaires à sa bonne mise en œuvre. Le cadre institutionnel est composé d'un Haut Comité Interministériel d'Orientation (HCIO), d'un Comité Interministériel de Suivi et d'Evaluation (CISE), d'un Comité Etat - Partenaires au Développement (CEP), du Ministère en charge du Plan, et de Comités Sectoriels (CS).
17. Compte tenu des défis à relever et des risques à atténuer, différentes stratégies seront mises en œuvre afin de réaliser la Vision 2030 énoncée comme suit : « **Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous** ».

Figure 1 : Axes et sous-axes de la Vision 2030



INTRODUCTION

- 18.** « Faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030 »¹, telle est la déclaration et la Vision du Chef de l'État, Son Excellence, Monsieur Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad.
- 19.** Cette déclaration converge avec les aspirations des populations tchadiennes et les ambitions du Gouvernement à l'horizon 2030. Elle est cohérente avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine² « L'Afrique que nous voulons » et les Objectifs de Développement Durable (ODD 2016-2030) auxquels le Tchad a souscrit.
- 20.** L'émergence du Tchad sera portée par des sources de croissance économique diversifiées et durables, créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents, et assurant à chaque Tchadien un accès équitable aux services sociaux de base.
- 21.** Une analyse approfondie, participative et consensuelle a permis de confronter les enjeux et les défis de développement, les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités pour une projection vers l'avenir souhaité par les Tchadiens. Diverses consultations et enquêtes sur les aspirations nationales auprès des populations tchadiennes, ainsi que des études rétrospectives (Matrice de Diagnostic Stratégique et Analyse Structurelle, notamment) ont permis de circonscrire la Vision d'émergence à l'horizon 2030. Cette Vision constitue le cadre de référence du Tchad en matière de politique nationale de développement socio-économique jusqu'en 2030. Toutefois, ce cadre pourra être réactualisé en fonction des enseignements qui seront tirés de sa mise en œuvre et de l'évolution du contexte national, régional ou mondial.
- 22.** Pour réaliser la Vision 2030, quatre axes stratégiques ont été retenus, afin de lever les contraintes structurelles et impulser les transformations majeures de développement socio-économique durable du Tchad.
- 23.** Le présent document de Vision 2030 est structuré en quatre chapitres, à savoir : la Vision 2030 (Chapitre I) ; le Financement de la Vision 2030 (Chapitre II) ; les Risques et mesures d'atténuation de la matérialisation de la Vision 2030 (Chapitre III) ; le Cadre institutionnel de pilotage de la Vision 2030 (Chapitre IV). Ces chapitres sont précédés de l'approche méthodologique de formulation de la Vision.

¹ Extrait de la déclaration de la Vision du Chef de l'Etat, Président de la République

² Les priorités de développement de l'Afrique s'articulent autour de six piliers : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive ; (ii) science, technologie et innovation ; (iii) développement axé sur l'être humain ; (iv) viabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles ; (v) paix et sécurité et (vi) financement et partenariats. Adopté en janvier 2014 à Addis-Abeba.

PROCESSUS D'ELABORATION DE LA VISION

24. Le processus d'élaboration de l'Etude Nationale Prospective, «Vision 2030, le Tchad que nous voulons », s'est déroulé en quatre phases, à savoir : (i) les activités préliminaires ; (ii) la construction de la base de l'étude; (iii) la formulation du scénario normatif et volontariste d'émergence et (iv) la définition et la formulation des nouvelles orientations stratégiques sur l'émergence.
25. Les activités préliminaires ont commencé par le lancement officiel du processus d'élaboration de la Vision 2030, présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en janvier 2015. A la suite du lancement, les travaux ont été menés selon une approche inclusive et participative à travers des consultations nationales des populations et l'Enquête sur les Aspirations nationales.
26. La construction de la base de l'étude a été alimentée par les rapports de l'enquête sur les aspirations nationales, de la Matrice de Diagnostic Stratégique (MDS) et de l'Analyse Structurelle (AS). Cette Matrice a non seulement permis d'identifier les faits porteurs d'avenir ou germes de changement¹, les tendances lourdes², les invariants³, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du pays, mais également de dégager les probables enjeux et défis futurs.
27. La formulation du Scénario normatif et volontariste d'émergence à partir de l'analyse morphologique a permis d'identifier les facteurs porteurs d'émergence, les acteurs impliqués dans ce scénario, avec leurs stratégies d'intervention et les incertitudes critiques qui y sont associées. Ce scénario a été réalisé à partir des scénarii thématiques.
28. La détermination des orientations politiques et stratégiques a été faite sur la base du scénario volontariste et normatif. Elle a permis d'identifier les axes, les sous-axes, les objectifs globaux et les orientations stratégiques de la Vision 2030.
29. La validation technique et l'adoption politique de la Vision ont été faites de manière progressive par différentes instances institutionnelles ou ad hoc. L'adoption de la Vision a impliqué l'ensemble des acteurs des politiques publiques, notamment le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Secteur privé, la Société civile, les organisations religieuses et de producteurs, ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers du Tchad.
30. Au niveau technique, le document de Vision produit par le Comité Technique d'Experts (CTE – équipe multisectorielle) a été soumis à la relecture de l'Équipe Technique de Coordination (ECT) du processus et partagé avec les Partenaires au développement.
31. Après intégration des observations reçues de ces Partenaires, le rapport a été soumis à une première validation nationale au cours d'un atelier où ont été représentés toutes les sensibilités socio-politiques nationales et les Partenaires Techniques et Financiers.
32. Une fois les observations de l'atelier intégrées, le document a été transmis au Comité de Pilotage pour une deuxième validation technique.
33. Au niveau politique, après la validation par le Comité de Pilotage, le document de Vision a été adopté par le Conseil des Ministres. Ce document constitue ainsi la référence pour les stratégies de développement à moyen et long termes du Tchad. Il constituera le point d'ancrage de trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021 ; PND 2022-2026 et PND 2027-2030). Il sera largement diffusé pour une plus grande appropriation par les acteurs du développement au Tchad et par la population tchadienne.

¹ Faits qui peuvent paraître insignifiant aujourd'hui mais pouvant avoir des conséquences importantes dans le futur.

² Tendances qui sont en cours et qui pourraient perdurer.

³ Facteurs qui pourraient ne pas changer.



1

CHAPITRE I : LA VISION 2030





1

CHAPITRE I : LA VISION 2030

I.1. Justification

- 34.** Le Tchad, comme d'autres pays africains, a opté pour la planification du développement économique et social dès son accession à l'indépendance en 1960. Plusieurs plans et programmes de développement ont été élaborés et mis en œuvre, dont le dernier est le Plan National de Développement (PND) 2013-2015.
- 35.** Le Gouvernement a décidé de mener une Etude Nationale Prospective à l'horizon 2030 en tirant les leçons de l'approche projet comme cadre de conception et d'opérationnalisation des politiques de développement, ainsi que de l'absence d'un cadre global de mise en cohérence des politiques sectorielles, d'une part. D'autre part, le Gouvernement a pris en compte la déclaration de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Idriss Deby ITNO – de faire du Tchad « une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque Tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations ».
- 36.** Le principal avantage d'un tel cadre de référence – compte tenu de son processus d'élaboration (largement inclusif et participatif) et de ses bases scientifiques (MDS et AS) – est de permettre, entre autres : (i) de concilier l'engagement et la volonté des plus hautes autorités politiques et les aspirations des populations tchadiennes ; (ii) de faire une planification à long terme ; et (iii) de garantir une certaine constance dans la formulation et la convergence des plans de développement.

I.2. Objectifs de la Vision

- 37.** L'objectif principal de la Vision est de faire du Tchad un pays émergent d'ici à l'horizon 2030. De manière spécifique, il s'agit de : i) consolider les bases de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit tout en renforçant la cohésion nationale et (ii) créer les conditions d'un développement durable. Pour atteindre ces objectifs, quatre (4) axes stratégiques ont été identifiés.

I.3. Axes, Sous-axes et Orientations stratégiques de la Vision

- 38.** Pour atteindre les objectifs assignés à la Vision 2030, quatre (04) Axes Stratégiques ont été définis, à savoir : (i) le renforcement de l'unité nationale (Axe 1) ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2) ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3) et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Axe 4).
- 39.** Chaque Axe Stratégique est décliné en Sous-axes Stratégiques répartis comme suit : 02 pour le premier Axe ; 04 pour le deuxième ; 03 pour le troisième et 02 pour le dernier.
- 40.** Enfin, à chaque Sous-Axe stratégique sont assignés des Orientations Stratégiques (OS).

1.3.1. Renforcement de l'unité nationale (Axe 1)

- 41. Tirant les leçons de son histoire qui a été caractérisée par une instabilité socio-politique et des conflits armés internes et externes ayant compromis significativement son processus de développement, le Tchad a institué des cadres de dialogue et de concertation interconfessionnels et intercommunautaires.
- 42. La mise en place de ces cadres de dialogue (Médiature, Cadre National de Dialogue Politique) et des différentes initiatives de promotion de la paix et du dialogue social ont permis de retrouver l'unité socio-politique nationale.
- 43. En matière de défis à relever, il s'agira principalement de lutter contre la fracture sociale et d'aplanir toutes formes de divergences pouvant entraîner la fragilisation de l'unité nationale dans un contexte qui serait dommageable à la démocratie. À cette fin, la diversité ethnique et religieuse, la dimension culturelle et politique ainsi que les engagements internationaux du Tchad seront mis à profit.

1.3.1.1. Objectifs de l'Axe 1

- 44. L'objectif général de l'Axe 1 de la Vision 2030 est de renforcer l'unité nationale à laquelle aspirent les Tchadiens. Cette unité est légitimée par l'appartenance à la nation tchadienne et sera tributaire de larges concertations entre les différentes communautés culturelles et confessionnelles. Deux objectifs spécifiques seront poursuivis à cet effet, à savoir : (i) renforcer la cohésion nationale et (ii) promouvoir l'éducation citoyenne.
- 45. Cet axe repose sur deux (02) sous-axes : (i) la promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et la cohésion nationale et (ii) la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.
- 46. À long terme, il s'agira de bâtir une nation unie et créative, jouissant d'une équité sociale. A moyen terme, huit (08) orientations stratégiques permettront d'atteindre les objectifs de l'Axe 1 de la Vision.

1.3.1.2. Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale (Sous-axe 1.1.)

- 47. L'histoire des nations enseigne que la paix est une condition sine qua non de développement. C'est pourquoi des politiques de maintien de la sécurité et de promotion de l'éducation citoyenne se poursuivront pour préserver une paix reconquise en vue d'un développement à long terme.

OS 1 : Rechercher et consolider la paix, le dialogue social et la stabilité socio-politique du Tchad

- 48. La consolidation de la paix, du dialogue social et de la stabilité socio-politique se réalisera par le renforcement de plates-formes de dialogue existantes et par la lutte contre tous les comportements sociaux ou communautaires susceptibles de nuire à l'unité nationale. Elle respectera le principe des droits fondamentaux que sont la liberté, l'égalité et la justice.

OS 2 : Promouvoir le brassage intercommunautaire et inter-religieux

- 49. Les valeurs culturelles traditionnelles communes sont les vecteurs privilégiés de dialogues et de concertations entre les différentes composantes de la société tchadienne. Ces valeurs peuvent être mises à profit pour renforcer les alliances et promouvoir le rapprochement entre les chefs traditionnels et entre les leaders religieux en vue d'un alignement des mentalités et comportements sur la Vision 2030.
- 50. L'unité nationale à laquelle aspire le Tchadien à l'horizon 2030 est celle où il n'y aura pas de discriminations et d'inégalités sociales et/ou spatiales entre les communautés et les groupes les plus vulnérables (Personnes handicapées, Femmes et jeunes, Personnes âgées, etc.). Elle implique une mise en œuvre de politiques appropriées de redistribution des richesses ou de correction des distorsions engendrées par le fonctionnement du marché.

OS 3 : Renforcer le principe républicain de laïcité de l'État et de lutte contre l'intolérance et l'extrémisme religieux

51. Le respect du principe républicain de laïcité sera recherché à travers l'éradication de l'intolérance et de l'extrémisme religieux, la concertation, la médiation, le recours à la justice ainsi que l'éducation aux valeurs culturelles et citoyennes.

OS 4 : Développer le sens civique des Tchadiens

52. La culture du sens civique des citoyens tchadiens passera par la restauration des valeurs morales de nos communautés telles que le respect des institutions, la tolérance, la solidarité, l'honnêteté, l'intégrité et le sens du devoir qui devront servir de référence aux comportements individuels et collectifs.

1.3.1.3. Promotion des valeurs culturelles et redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif (Sous-axe 1.2.)

53. Au Tchad, le patrimoine culturel est un immense trésor dans lequel le Tchadien puise sa fierté, ses fondements philosophiques et idéologiques pour aspirer à l'émergence de son pays. Ce patrimoine sera mieux valorisé et vulgarisé pour devenir un facteur d'insertion socio-économique.

54. La culture est l'un des leviers irréductibles de toute politique de développement endogène et durable. Le potentiel culturel tchadien constitue une source d'inspiration pour les chercheurs, artistes et architectes. Sa prise en compte dans les politiques publiques permettra d'accroître les initiatives créatrices d'emplois et de revenus.

OS 5 : Promouvoir les fondements culturels

55. Les valeurs culturelles, les us et coutumes constituent des richesses immatérielles qui seront mobilisées pour accélérer le processus de développement socio-économique du Tchad. Les leviers qui seront activés à cette fin sont la sauvegarde des valeurs culturelles traditionnelles communes, la revalorisation des us et coutumes, la promotion des valeurs culturelles respectueuses de l'environnement.

OS 6 : Revaloriser les valeurs culturelles traditionnelles communes

56. Il s'agit, à travers cette orientation stratégique, de hisser le Tchad au rang des nations détentrices d'une identité culturelle confirmée. En effet, la culture tchadienne souffre d'un manque de visibilité. Or, pour se développer, le Tchad aura aussi besoin de s'appuyer sur sa culture, ses traditions et sa civilisation, autrement dit sur son identité authentique et ses valeurs intrinsèques.

OS 7 : Promouvoir le savoir-faire traditionnel.

57. Il s'agira de reconnaître la valeur de ce savoir-faire, de veiller au respect de leurs détenteurs, de leur donner des moyens d'action et de prendre en considération le caractère distinctif des systèmes de savoirs traditionnels, tout en réprimant leurs utilisations déloyales et abusives et de promouvoir leur préservation.

OS 8 : Promouvoir le patrimoine culturel national

58. Jusqu'à ces vingt dernières années, le patrimoine culturel a rarement été considéré comme un facteur de développement. Le patrimoine culturel est, pourtant, à l'image d'une ressource économique non renouvelable, un domaine sensible et fragile.

59. D'où la nécessité d'une action reposant sur la contribution de tous à la pérennisation du patrimoine culturel. Il s'agit de concilier la préservation du patrimoine culturel et le développement durable de manière économiquement rentable, tout en assurant sa préservation (pour les générations futures) et sa promotion.

Tableau 1 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'Axe 1

Sous-axes	Orientations Stratégiques (OS)
La promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale	Rechercher et consolider la paix, le dialogue social et la stabilité socio-politique du Tchad
	Promouvoir un brassage intercommunautaire et inter-religieux
	Renforcer le principe républicain de laïcité de l'État et lutte contre l'intolérance et l'extrémisme religieux
	Développer le sens civique des tchadiens
La promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif	Promouvoir les fondements culturels
	Revaloriser les valeurs culturelles traditionnelles communes.
	Promouvoir le savoir-faire traditionnel
	Promouvoir le patrimoine culturel national comme facteur de développement durable

1.3.2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit (Axe 2)

- 60.** La gouvernance politique et la cohésion sociale ont connu des avancées notoires à partir de 2010 avec l'instauration du cadre national du dialogue politique (CNDP) dont l'un des succès fut le consensus sur la biométrie électorale et une composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) plus représentative de la classe politique. Grâce à ce cadre de dialogue, un accord politique a été conclu en mai 2014 avec tous les acteurs, y compris la société civile.
- 61.** Les capacités du Parlement et du système judiciaire ont été renforcées respectivement en matière de contrôle de l'action gouvernementale, de médiation et de respect des droits humains. Aussi, la mise en place des comités locaux de paix ont permis de renforcer le dialogue dans les zones post-conflits. L'adhésion du Tchad en 2013 au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) et l'atteinte de la conformité à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en 2014 illustrent bien la décision politique de respecter le principe de transparence dans la gestion des affaires publiques.
- 62.** Aux plans sécuritaire et humanitaire, le Tchad accueille plus d'un demi-million de réfugiés, de déplacés internes et de retournés (UNHCR, 2015) suite aux conflits dans les pays voisins du Tchad et du fait de la menace terroriste. Pour faire face à cette situation humanitaire grave, un plan de réponse en faveur des réfugiés et retournés de la RCA a été élaboré en 2015.
- 63.** Des résultats probants ont ainsi été obtenus en matière de gouvernance depuis 2010. Mais des références internationales en matière de gouvernance (Indice Mo Ibrahim; Transparency International ; CPIA¹) indiquent que le Tchad doit encore progresser en matière de gouvernance.
- 64.** En matière de défis à relever, l'accent sera mis sur l'application des principes de bonne gouvernance à tous les niveaux de l'administration publique (locale, centrale et sectorielle). L'évaluation des politiques publiques et la redevabilité dans le secteur public seront aussi institutionnalisées et d'importants efforts seront faits pour améliorer la gestion des finances publiques. Enfin, des réformes importantes viseront à améliorer le climat des affaires, condition sine qua none de l'émergence d'un secteur privé robuste et compétitif.
- 65.** Le cap de la bonne gouvernance est dynamique. À ce titre, il doit faire l'objet d'une recherche constante. C'est ce qui justifie que la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » ait comme deuxième axe stratégique, le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

¹ Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) est un indicateur d'Evaluation des Politiques Publiques et des Institutions Nationales élaboré par la Banque Mondiale.

I.3.2.1. Objectifs de l'Axe 2

- 66.** L'objectif général de cet axe est de promouvoir la bonne gouvernance et un Etat de droit pour garantir une gestion saine des affaires publiques et privées afin d'impulser un développement socio-économique et culturel. De manière spécifique, il s'agira de poursuivre les objectifs suivants : (i) rendre l'administration publique performante ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance économique ; (iii) renforcer la culture démocratique comme mode de gouvernance ; (iv) ancrer la décentralisation comme modèle de développement local et (v) assurer la sécurité comme facteur de développement.
- 67.** L'émergence à laquelle aspire le Tchad en 2030 passera par l'instauration d'un Etat de droit, catalyseur des transformations attendues du secteur productif et des comportements souhaités des acteurs de l'émergence. Le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles de l'Etat permettra un fonctionnement efficace des institutions républicaines. Quinze (15) Orientations Stratégiques (OS) ont été retenues pour optimiser les résultats attendus de la mise en œuvre de l'Axe 2 de la Vision.

I.3.2.2. Promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique (Sous-axe 2.1.)

- 68.** L'administration publique est le principal instrument d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. Dans la perspective de l'émergence du Tchad en 2030, l'administration publique devra être un véritable catalyseur du développement.
- 69.** Cela implique une application stricte des textes en vigueur qui la régissent et des réformes structurelles en vue de sa modernisation. Ces réformes devraient placer les ressources humaines au cœur des priorités par l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents de l'État, en vue d'accroître l'efficacité dans la délivrance de services publics de qualité.

OS 1 : Garantir aux citoyens un accès équitable aux services publics

- 70.** L'accès équitable aux services publics implique qu'ils soient disponibles sur l'ensemble du territoire et accessibles à tous. Il ne s'agit pas de gratuité, mais plutôt de mettre en place des taux ou frais d'accès aux services publics en fonction des niveaux de revenus des différentes couches de la population.

OS 2 : Offrir des services publics de qualité adaptés aux besoins des citoyens

- 71.** Parallèlement au déploiement des services publics sur tout le territoire, une attention particulière sera portée sur la qualité des services publics.

OS 3 : Améliorer les conditions de travail dans le secteur public

- 72.** Dans un souci de respect des normes internationales du travail auxquelles le Tchad a souscrit, il s'agira, entre autres, de garantir des conditions de travail adéquates dans le secteur public et d'améliorer la gestion des ressources humaines.

OS 4 : Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité

- 73.** Il s'agira d'assurer la séparation effective des pouvoirs entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif. A cet effet, les textes d'application seront revus et vulgarisés auprès des corps concernés et des populations.

I.3.2.3. Promotion de la bonne gouvernance économique (Sous-axe 2.2.)

- 74.** La promotion de la bonne gouvernance économique requiert à la fois l'amélioration du cadre macroéconomique et budgétaire et l'amélioration du climat des affaires.

OS 5 : Assurer une soutenabilité des finances publiques et une efficacité de la dépense publique

- 75. L'assainissement du cadre macroéconomique et budgétaire passera par la poursuite des réformes structurelles pour la modernisation des finances publiques. Il s'agira notamment de mettre en œuvre une stratégie d'élargissement de l'assiette fiscale (y compris la rationalisation des exonérations fiscales) et de collecte des impôts et taxes afin d'améliorer la soutenabilité des finances publiques.
- 76. Pour une gestion axée sur les résultats, l'élaboration de budgets-programmes sera généralisée grâce au renforcement de capacités des acteurs dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement et la mise en place de plans d'engagement et de passation des marchés publics.
- 77. La revue annuelle des dépenses et des recettes publiques sera une exigence pour la traçabilité des dépenses.

OS 6 : Améliorer l'environnement des affaires

- 78. Le secteur privé est reconnu comme un moteur de la croissance économique durable. La priorité portera sur l'amélioration du climat des affaires, la réduction des coûts de transactions et la levée des obstacles tarifaires et non tarifaires en lien avec les textes communautaires de la région (CEMAC et CEEAC).
- 79. De même, la redynamisation d'un cadre législatif et réglementaire incitatif, la sécurisation des investissements privés nationaux et étrangers et l'application de taux d'imposition attractifs s'avèrent indispensables.
- 80. L'action publique portera également sur l'élaboration et la mise en œuvre des codes foncier, minier, du tourisme et de l'artisanat.

1.3.2.4. Renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance (Sous-axe 2.3.)

- 81. L'émergence du Tchad à l'horizon 2030 est aussi conditionnée par le développement d'une véritable culture démocratique, une bonne gouvernance et un leadership fort à différents niveaux du pouvoir exécutif. L'émergence sera atteinte en 2030 grâce à un environnement dans lequel les institutions républicaines disposent de capacités humaines et techniques à mêmes d'impulser une dynamique de gestion axée sur les résultats, de redevabilité et de reddition des comptes.

OS 7 : Poursuivre des Réformes institutionnelles

- 82. La poursuite du processus des réformes institutionnelles se fera à travers la création et la mise en œuvre des nouvelles structures destinées à renforcer la bonne gouvernance, l'auto administration locale, la démocratie et l'Etat de droit. Ce processus sera bouclé par l'organisation des élections législatives, sénatoriales, provinciales et locales dans l'horizon 2018 à 2019.
- 83. **OS 8 : Garantir les conditions d'alternance et de gestion transparente des pouvoirs**
- 84. Il s'agira d'une part de garantir le multipartisme et plus particulièrement le contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement et d'autre part, d'organiser des élections régulières dans la transparence.

OS 9 : Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption

- 85. Pour réduire considérablement la corruption, il faudra intensifier les actions de prévention, de contrôle et de sanction d'une part et renforcer les institutions et mécanismes de lutte contre la corruption en impliquant l'exécutif, le judiciaire et le parlementaire d'autre part.
- 86. Les actions à mener porteront sur : (i) l'intensification des campagnes d'éducation citoyenne ; (ii) la systématisation de la reddition de comptes ; (iii) la systématisation des sanctions et (iv) la récupération des fonds et bien publics détournés.

OS 10 : Accroître les capacités des organisations de la société civile dans leur rôle de contre-pouvoir

- 87.** La participation citoyenne est l'une des conditions pour la mise en œuvre de la Vision 2030. L'action publique sera axée principalement sur le renforcement du suivi participatif de la gestion des affaires publiques et de la diffusion systématique des informations y relatives.
- 88.** Les organisations de la société civile verront leurs capacités renforcées en vue d'effectuer un meilleur contrôle de l'action gouvernementale. Elles seront impliquées dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques au niveau local et national. A cet effet, la mise en place d'un cadre de concertation et la mise en œuvre d'une stratégie de communication s'avèrent indispensables.

OS 11 : Renforcer les politiques de développement local favorisant une bonne gestion des ressources

- 89.** L'appui au développement local passera par le transfert de ressources humaines, techniques et financières aux services déconcentrés de l'Etat. En matière de gestion, l'amélioration du cadre financier, économique et fiscal, le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des affaires locales seront promus. L'opérationnalisation de cette orientation se fera à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement local. Ces plans devront être conçus de manière participative et inclusive pour asseoir une bonne gestion des ressources locales.

OS 12 : Garantir les libertés de la presse publique et privée, individuelle et collective

- 90.** La liberté de la presse est l'un des principes fondamentaux des systèmes démocratiques. Elle repose sur la liberté d'opinion et la liberté d'expression. En vue de la garantir, les médias publics, privés et communautaires seront promus et renforcés afin d'assurer une libre information aux citoyens.

1.3.2.5. Renforcement de la sécurité pour le développement (Sous-axe 2.4)

- 91.** Il s'agira de préserver les acquis en matière de sécurité. À cet effet, l'État mettra en œuvre une politique volontariste de réforme des forces de défense et de sécurité ainsi qu'une politique d'appui des sociétés de gardiennage en vue de leur participation active à la sécurité nationale. L'Etat intègrera une composante sécurité dans toutes ses politiques de développement socio-économique et culturel et renforcera le dispositif de prévention et de gestion des conflits.

OS 13 : Poursuivre les réformes des forces de défense et de sécurité

- 92.** L'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services joueront un rôle prépondérant dans l'établissement d'un climat favorable aux activités économiques et sociales. Dans cette optique les capacités des forces de défense, de sécurité et paramilitaires seront renforcées, la circulation illicite des armes légères sanctionnée, les frontières sécurisées, une police de proximité mise en place.

OS 14 : Appuyer les sociétés privées de sécurité

- 93.** Le développement économique et social du pays doit être accompagné par la sécurité des biens et des personnes. En complément des actions menées par les Forces de Défenses et de Sécurité du Tchad, les sociétés privées de sécurité seront appuyées pour accroître leur contribution à la sécurité nationale et sécuriser les investissements privés.

OS 15 : Contribuer efficacement à la stabilité régionale et sous régionale et à la redynamisation des institutions d'intégration

- 94.** La place du Tchad sur la scène internationale sera accrue via sa contribution à l'accélération du processus d'intégration des pays de la CEMAC/CEEAC et la poursuite de son appui à la stabilité sous régionale et continentale.

Tableau 2 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'Axe 2

Sous-axes	Orientations stratégiques
La promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique	Garantir aux citoyens un accès équitable aux services publics
	Offrir des services publics de qualité adaptés aux besoins des citoyens
	Améliorer les conditions de travail dans le secteur public
	Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité
La promotion d'une bonne gouvernance économique	Assurer une soutenabilité des finances publiques et une efficacité de la dépense publique
	Améliorer l'environnement des affaires
Le renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance	Poursuivre la mise en œuvre de la décentralisation
	Garantir les conditions d'alternance et de gestion transparente des pouvoirs
	Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption
	Accroître les capacités des organisations de la société civile dans leur rôle de contre-pouvoir
	Renforcer des politiques de développement local favorisant une bonne gestion des ressources
	Garantir les libertés de la presse publique et privée, individuelle et collective.
Le renforcement de la sécurité comme facteur de développement	Poursuivre les réformes des forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police, garde nationale et nomade, etc.)
	Appuyer les sociétés privées de sécurité
	Contribuer efficacement à la stabilité régionale et sous régionale et à la redynamisation des institutions d'intégration.

I.3.3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive (Axe 3)

- 95.** Le taux de croissance économique moyen annuel (7,4%)¹ sur la période 2003-2015 a été essentiellement tiré par la production pétrolière. Il n'a pas entraîné une transformation structurelle de l'économie nationale. Aussi, les réformes fiscales introduites n'ont pas atteint les résultats escomptés et l'absence d'un cadre institutionnel national pour le développement du partenariat public-privé a limité la mobilisation des ressources publiques et privées.
- 96.** Le principal défi serait de réaliser une croissance soutenable et forte en valorisant toutes les niches possibles dans le secteur non pétrolier pour compenser un ralentissement probable du PIB pétrolier sur la période couverte par la Vision.
- 97.** Les autres défis spécifiques à relever restent la forte dépendance au pétrole de l'économie tchadienne, la transformation structurelle de l'économie pour une croissance durable et inclusive, notamment pour la création d'emplois durables et décents des jeunes.
- 98.** Cette croissance économique ne pourrait contribuer au développement qu'en réduisant les inégalités sociales. Par ailleurs, il faudrait ralentir le rythme d'accroissement de la population pour amorcer une transition démographique pour tirer profit du dividende démographique.
- 99.** Une meilleure mobilisation des ressources publiques ainsi que l'essor du secteur pétrolier au début des années 2000 auraient pu être davantage mis à profit pour créer les fondements d'une économie industrialisante basée sur le développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

¹ INSEED, DEP/MFB 2016

100. C'est pourquoi la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » a retenu comme troisième axe stratégique « Développer une économie diversifiée et compétitive ».

I.3.3.1. Objectifs de l'Axe 3

101. L'objectif général de l'Axe 3 est de diversifier l'économie pour la rendre compétitive. De manière spécifique, il s'agit de procéder à une transformation structurelle de l'économie tchadienne à travers le développement des filières porteuses.

102. A cet effet, ont été retenus trois (03) sous-axes stratégiques de la Vision que sont : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers et (iii) des infrastructures comme levier du développement durable. Pour ce faire, onze (11) orientations stratégiques de moyen et long termes ont été formulées pour atteindre les objectifs de l'Axe 3.

I.3.3.2. Une économie diversifiée et en forte croissance (Sous-axe 3.1.)

103. L'action publique portera sur la transition du secteur primaire traditionnel à faible valeur ajoutée vers un secteur secondaire et des services procurant à l'Etat davantage de recettes fiscales et créant des emplois durables et décents.

OS 1 : Promouvoir la croissance économique durable

104. La croissance économique durable sera promue à travers l'implantation d'industries agro-alimentaires, manufacturières, textiles, artisanales, touristiques, en plus des industries pétrolières et minières. Un cadre réglementaire adéquat pour la valorisation et la promotion des produits locaux sur les marchés régionaux et internationaux sera adopté.

OS 2 : Assurer l'autosuffisance énergétique et la rendre accessible

105. Le développement d'un système de production, de transport et de distribution de l'électricité sera un facteur de développement des activités économiques. L'utilisation de technologies de pointe appropriées en matière d'énergies renouvelables et thermiques seront promues. La réhabilitation et l'extension des réseaux fiables de transport et de distribution d'électricité seront étendues à l'ensemble du territoire national.

OS 3 : Développer des pôles régionaux de croissance

106. Cette orientation se fera par l'aménagement de zones de production où tous les facteurs de production seront disponibles et accessibles. L'accent sera mis également sur la valorisation des moyens de production agro-sylvo-pastorale et industrielle, la promotion des PME/PMI créatrices d'emplois et de valeurs ajoutées.

OS 4 : Développer les filières porteuses

107. Le développement de filières porteuses préalablement identifiées et l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs rémunérateurs contribueront à la réalisation de la sécurité alimentaire et la création de revenus monétaires pour les producteurs. Ainsi, leur essor passera par un appui conséquent à des filières clés (élevage, agriculture, pêche) et aux chaînes de valeur (viande, lait, peau, etc.). L'accent sera élégamment mis sur le renforcement des compétences des acteurs dans les filières porteuses afin d'accroître la productivité des facteurs dans ces secteurs.

I.3.2.3. Le financement de l'économie est assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers (Sous-axe 3.2.)

108. L'inclusion financière joue un rôle déterminant dans la réduction de l'extrême pauvreté, la stimulation de la prospérité partagée et le soutien à un développement inclusif et durable. La mobilisation de l'épargne, le

développement du système financier et l'avènement de nouveaux actionnaires nationaux s'avèrent indispensables en vue de la transformation structurelle de l'économie.

OS 5 : Mettre en place des mécanismes innovants pour mobiliser l'épargne nationale et les capitaux privés étrangers

109. La faiblesse de l'épargne orientée vers des investissements productifs conforte la nécessité de recourir à d'autres types de capitaux nationaux et étrangers pour financer les différents secteurs de l'économie. Par conséquent, des mécanismes innovants pour la mobilisation de l'épargne nationale et pouvant par ailleurs attirer davantage des capitaux étrangers seront mis en place.

OS 6 : Redynamiser et développer le système financier

110. Le système financier au Tchad, à l'instar d'autres pays en développement est peu développé et peu accessible à certains acteurs économiques (deux Tchadiens adultes sur sept ont accès à un produit financier formel). La redynamisation et le développement du secteur financier sont un défi majeur pour l'économie nationale. Pour relever ce défi, il faudra passer par des émissions de bons du trésor, la liquidation des dettes intérieures et extérieures, le renforcement des marchés boursiers mais également par la lutte contre le blanchiment d'argent. La sécurisation des titres de propriété permettra de réduire la frilosité du système financier et d'en accroître son développement. Eu égard à la prédominance du secteur rural dans l'économie nationale, des innovations financières seront encouragées pour adapter les services financiers aux besoins des populations rurales qui représente à peine 80% de la population totale.

OS 7 : Promouvoir l'émergence de nouveaux actionnaires privés nationaux

111. L'avènement de nouveaux actionnaires dans le dispositif d'un système financier dynamique permettra de développer le paysage financier et partant, le financement de l'économie nationale. Pour ce faire, l'assainissement de l'environnement des affaires, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la mise en œuvre d'une justice indépendante s'avèrent déterminants. En plus de l'émergence des nouveaux actionnaires nationaux, des efforts seront entrepris pour accélérer le processus de formalisation des entreprises du secteur informel ainsi que l'émergence d'une classe moyenne pour accroître la consommation intérieure.

OS 8 : Promouvoir les échanges extérieurs

112. Le commerce extérieur offre l'opportunité au pays de profiter de ses avantages comparatifs. Il présente l'avantage d'assurer des débouchés pour les producteurs, de fournir des devises au pays et de combler le déficit de production par des biens d'importation. Pour ce faire, l'émergence du pays reposera aussi sur une économie nationale intégrée à l'économie mondiale à travers l'exportation des biens transformés à forte valeur ajoutée et la diversification des produits d'exportation. Les efforts du pays doivent donc s'orienter vers l'amélioration de la productivité du système de production et la promotion du libre-échange, basés entre autres, sur l'exploitation des avantages comparatifs et la levée des contraintes structurelles.

I.3.2.5. Des infrastructures comme levier du développement (Sous-axe 3.4.)

113. Le développement des infrastructures économiques de base nécessaires à la production, à la transformation, à la distribution et à la commercialisation des biens et services marchands déterminera dans une large mesure les performances du secteur productif en vue de l'émergence du Tchad. A cette fin, l'amélioration des conditions de développement et d'accès aux TIC et l'orientation des investissements publics vers les infrastructures de base seront privilégiées.

OS 9 : Développer les infrastructures de transport

114. La réalisation, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures de transport (routes, ports, aéroports, voies ferrées) sont indispensables pour accompagner le processus de transformation structurelle de l'économie tchadienne. Les effets d'entraînement associés à la fourniture de ces infrastructures permettront inéluctablement d'accélérer le processus de transformation structurelle.

OS 10 : Développer les infrastructures de soutien à l'activité économique

115. La transformation structurelle de l'économie tchadienne passera par une offre d'infrastructures de qualité et à faible coût en matière d'électricité et d'énergie, d'ouvrages hydrauliques et de maîtrise de l'eau, et enfin, d'infrastructures de transformation, de conservation, de distribution, commercialisation et de stockage des produits en vue de rendre compétitifs les produits d'exportation.

OS 11 : Améliorer les conditions de développement et d'accès aux TIC

116. L'accès à moindre frais aux TIC est reconnu comme un levier indéniable de développement eu égard à son potentiel de croissance. Les innovations adossées aux TIC sont nombreuses et concernent les secteurs clés de l'économie (finance, agriculture, finances publiques). L'amélioration de l'accès aux TIC, actuellement faible avec un coût prohibitif (le taux de pénétration d'internet au Tchad est de 14,1% en 2014), contribuera significativement à l'émergence du pays.

Tableau 3 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'Axe 3

Sous-axes	Orientations stratégiques
Une économie diversifiée et en forte croissance	Promouvoir une croissance économique durable
	Assurer l'autosuffisance énergétique et la rendre accessible
	Développer des pôles régionaux de croissance
	Développer les filières porteuses
Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers	Mettre en place des mécanismes innovants pour mobiliser l'épargne nationale et les capitaux privés étrangers
	Redynamiser et développer le système financier
	Promouvoir l'émergence des nouveaux actionnaires privés nationaux
	Promouvoir les échanges extérieurs
Des infrastructures comme levier du développement durable	Développer les infrastructures de transport
	Développer les infrastructures de soutien à l'activité économique
	Améliorer les conditions de développement et d'accès aux TIC.

I.3.4. Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne (Axe 4)

117. Pour assurer une meilleure qualité de vie à la population tchadienne à l'horizon 2030, il sera mis en place à travers deux sous-axes, à savoir : (i) un environnement sain avec des ressources naturelles préservées et (ii) un cadre propice à l'épanouissement du bien-être de la population.

118. Les défis sont relatifs à la préservation des ressources environnementales dans un pays sahélien comme le Tchad, l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques. Les déficits dans les domaines de l'accès à la santé, à l'éducation et à la protection sociale devront être résorbés. L'amélioration de la formation professionnelle et la qualité des apprentissages devraient contribuer à baisser significativement le chômage des jeunes. Le dernier défi est celui d'associer toutes les couches de la population dans le processus de développement décliné dans la Vision.

1.3.4.1. Objectifs de l'Axe 4

119. L'objectif général de l'axe 4 est d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire les inégalités sociales tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques.

120. Sur les plans social et démographique, il s'agira : (i) de construire et équiper des infrastructures socio-sanitaires et éducatives ; (ii) d'améliorer le plateau technique des formations sanitaires ; (iii) de mettre en place un système de recherche épidémiologique plus performant et un mécanisme de communication accrue ; (iv) de réduire le taux de la malnutrition chronique et aiguë ; (v) d'instaurer un dialogue entre les générations pour les changements de comportements ; (vi) d'atteindre la parité filles/garçons dans le système éducatif ; (vii) de promouvoir l'accès des femmes aux instances de prise de décisions et (viii) de mettre en œuvre des stratégies de protection sociale durables.

121. Sur le plan environnemental, les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) promouvoir un aménagement du territoire ; (ii) développer des sources d'énergie mixtes ; (iii) préserver les ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques ; et (iv) prévenir et gérer les crises et catastrophes naturelles.

122. La recherche de solutions aux problèmes liés à l'épanouissement de la population tchadienne se fondera sur un cadre propice pour un développement social harmonieux. A cet effet, neuf (09) orientations stratégiques ont été définies.

1.3.4.2. Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées (Sous-axe 4.1.)

123. L'environnement est un facteur de développement durable. Ainsi, il sera mis en place un plan à long terme d'adaptation aux changements climatiques qui développera des technologies appropriées en matière d'énergies renouvelables.

124. Le Tchad continuera à participer au niveau mondial à la recherche de solutions liées à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des gaz à effet de serre.

OS 1 : Réactualiser et mettre en œuvre le Schéma National d'Aménagement du Territoire

124. Le développement d'une politique visant à réduire les disparités régionales et/ou à tenir compte de leurs spécificités, sera privilégié. A cet effet, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2035, qui décline les options stratégiques de développement au niveau territorial, sera le cadre de référence spatiale. Pour concrétiser les aspirations de la population à l'horizon 2030, il s'avère nécessaire que ce schéma soit actualisé et mis en œuvre.

OS 2 : Faciliter l'accès de la population aux sources d'énergies mixtes (nouvelles et renouvelables)

126. Pour faciliter et garantir un accès pérenne de la population aux sources d'énergies mixtes et renouvelables, il sera développé des technologies appropriées telles que le photovoltaïque, l'éolien, la biomasse et la géothermique. En plus d'en favoriser l'usage productif, des programmes seront implémentés afin d'améliorer l'accès, l'efficacité et l'utilisation domestique de ces ressources renouvelables par la population. Des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre notamment pour éduquer les Tchadiennes et Tchadiens sur les enjeux liés à l'utilisation des sources alternatives d'énergie.

OS 3 : Mettre en œuvre une politique participative et inclusive pour la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise et la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde du bassin du Lac-Tchad

127. L'adaptation aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité fera l'objet d'une politique nationale. Des mesures d'atténuation, tel que le développement de pratiques agricoles résilientes, seront développées. Une attention particulière sera portée à la préservation du Lac Tchad, qui constitue un moyen de subsistance pour plus de trente millions de personnes, notamment à travers la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).

OS 4 : Mettre en œuvre un dispositif de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturelles et d'autres crises humanitaires

128. Les réponses apportées jusque-là aux catastrophes naturelles et crises humanitaires survenues au Tchad ou dans la Sous-région sont réactives. Il sera donc question de mettre en place un mécanisme qui puisse garantir une résilience systémique aux catastrophes naturelles et crises humanitaires. Pour ce faire, une emphase particulière sera mise sur le dispositif de prévention à développer, lequel dispositif fera l'objet d'une large vulgarisation en vue de son appropriation par toutes les couches de la population.

1.3.4.3. Un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être de la population (Sous-axe 4.2.)

OS 5 : Maîtriser la croissance démographique pour inverser la tendance actuelle

129. La recherche de solutions aux problèmes liés à l'épanouissement de la population tchadienne passera aussi par une transition démographique réussie. Les politiques publiques à mettre en œuvre permettront d'inverser la tendance actuelle (taux de fécondité de 6 enfants par femme et taux de croissance démographique de 3,6%). Elles porteront sur un système d'information et d'éducation sur la santé de la reproduction dans sa globalité, l'encouragement des filles à achever leurs études et la lutte contre les pesanteurs socioculturelles.

OS 6 : Mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle en tenant compte de l'emploi urbain

130. La mise en œuvre d'une politique d'encadrement de la jeunesse sera basée sur l'éducation civique, les loisirs et la culture, l'esprit d'entreprise, l'initiation à la vie professionnelle et la promotion des centres d'apprentissage des métiers. Au niveau local, des initiatives de redynamisation des filières de formations scientifiques, technologiques et professionnelle seront encouragées afin de lever les contraintes d'accès, de qualité et d'adéquation avec les besoins spécifiques du pays.

OS 7 : Améliorer la qualité, l'accès équitable et l'offre de services sociaux de base

131. Les capacités institutionnelles et techniques de gestion des ressources humaines et des infrastructures sociales seront renforcées. À cet effet, la réalisation des investissements dans les services sociaux de base (éducation, santé, nutrition, accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'habitat) ainsi que la création des grandes écoles spécialisées s'avèreront nécessaires.

OS 8 : Élaborer et mettre en œuvre une politique genre

132. L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique genre seront les leviers pour la réduction des inégalités liées au genre et à la promotion de l'équité sociale.

133. Les lignes d'actions suivantes seront poursuivies : (i) sensibiliser et responsabiliser les parents pour le maintien des filles à l'école ; (ii) adopter et appliquer les textes législatifs relatifs au quota (45% en 2030) pour la promotion des femmes dans les instances de prise de décisions ; (iii) mettre en place une politique de crédit et autres financements innovants pour les femmes ; (iv) renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes ; et (v) assurer l'égalité d'accès aux actifs productifs entre les femmes et les hommes.

OS 9 : Mettre en œuvre et suivre les stratégies nationales de protection sociale et de la Couverture Sanitaire Universelle

- 134.** Pour favoriser l'émergence du Tchad à l'horizon 2030, l'une des conditions est de faire des personnes vulnérables des véritables acteurs de développement.
- 135.** A cet effet, l'encadrement des personnes vulnérables (enfants, jeunes, femmes, personnes handicapées, retournés, déplacés intérieurs, retraités, démobilisés, etc.) et leur réinsertion dans les filières socio-économiques se feront par la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de protection sociale.

Tableau 4 : Sous-axes et Orientations Stratégiques de l'Axe 4

Sous-axes	Orientations stratégiques
Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées	Réactualiser et mettre en œuvre le schéma national d'aménagement du territoire
	Faciliter l'accès de la population aux sources d'énergies mixtes (nouvelles et renouvelables)
	Mettre en œuvre une politique participative et inclusive pour la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise et la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde du bassin du Lac-Tchad
	Mettre en œuvre un dispositif de prévention, de gestion des risques et catastrophes naturels et d'autres crises humanitaires
Un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être de la population	Maitriser la croissance démographique pour inverser la tendance actuelle
	Mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle en tenant compte de l'emploi urbain
	Améliorer la qualité, l'accès équitable et l'offre aux services sociaux de base
	Élaborer et mettre en œuvre une politique genre
	Mettre en œuvre et suivre les stratégies nationales de protection sociale et de la Couverture Sanitaire Universelle





2

CHAPITRE II : FINANCEMENT DE LA VISION 2030





2. CHAPITRE II : FINANCEMENT DE LA VISION 2030

- 136.** La définition d'une stratégie de financement cohérente et réaliste pour la matérialisation de la Vision 2030 se justifie par l'évolution erratique de l'économie mondiale et par conséquent des déterminants de l'économie tchadienne (fluctuations des cours des matières premières, forte variation de la production agricole induite par le changement climatique et volatilité de l'Aide Publique au Développement).
- 137.** Il est donc capital d'explorer et de mobiliser des financements de long terme pour répondre aux besoins d'investissements dans les secteurs sociaux et économiques. Les sources potentielles de ces financements sont principalement de deux (2) catégories : internes et externes.

II.1. Sources internes

- 138.** Les principales sources internes de financement au Tchad sont les recettes fiscales et non fiscales, les recettes d'exportation, les revenus des placements, les emprunts publics sur le marché national et international, l'épargne des entreprises et des ménages et le Partenariat Public-Privé (PPP).

II.2. Sources externes

- 139.** Les sources externes de financement de la Vision 2030 sont constituées de l'Aide Publique au Développement (Prêts et Dons) et des marchés financiers régionaux et internationaux. La coopération Sud-Sud et le développement des partenariats public-privé pourraient également constituer un moyen d'accroître le rôle des banques de développement dans le financement de la Vision 2030. Les transferts de migrants, bien qu'actuellement à un faible niveau, sont aussi des sources potentielles de financement de la Vision 2030.
- 140.** Dans le contexte actuel du Tchad, les différentes sources internes et externes ci-dessus mentionnées, présentent des limites au regard notamment de la raréfaction des ressources concessionnelles et de la crise pétrolière persistante. Ce constat rend nécessaire une plus grande mobilisation de financements privés pour la mise en œuvre de cette Vision tout en tenant compte de la viabilité du niveau de sa dette.

II.3. Stratégie de mobilisation des ressources

- 141.** Le contexte national et international difficile devrait plutôt inciter les acteurs du développement à diversifier les instruments et les sources de financement, voire à en inventer de nouveaux. La mobilisation dont il est question ici vise à offrir des capacités financières au Gouvernement, au secteur privé et aux ménages. A ce niveau, la promotion du civisme fiscal à travers une plus grande redevabilité et l'instauration de la culture du « rendre compte » seront encouragées.
- 142.** L'Aide Publique au Développement constitue un des leviers de financement de la Vision. Des stratégies pour mobiliser davantage de ressources auprès des partenaires multilatéraux et bilatéraux seront mises en œuvre.
- 143.** Des mécanismes financiers innovants visant à mobiliser les ressources de la diaspora et les transferts vers le Tchad seront mis en place afin d'accroître le financement privé des secteurs porteurs.

II.3.1. Mobilisation des ressources par l'Etat

- 144.** Les efforts dans ce cadre seront articulés autour des différentes sources potentielles. Pour faire face au caractère erratique des ressources financières internationales, deux voies sont envisageables.
- 145.** La première voie consiste à améliorer la mobilisation des revenus publics. La fiscalité au Tchad manque encore d'efficacité du fait d'un volume important d'activités économiques informelles. Il est donc impératif de redéfinir les politiques fiscales, en élargissant l'assiette fiscale, en ajustant les taux d'imposition et en améliorant les recouvrements afin d'assurer de manière durable des recettes à l'Etat.
- 146.** La deuxième voie consiste à développer un tissu d'entreprises, à faciliter leur accès aux financements et à mobiliser l'épargne domestique (publique et privée). Aussi, l'épargne publique pourra être recyclée en investissements productifs. Par exemple, les investissements prévus dans le secteur des mines devraient permettre de dégager d'importantes royalties à l'Etat. En raison de la faible performance des dépenses publiques au Tchad¹ qui explique dans une certaine mesure la faible incitation des contribuables à s'acquitter de leurs obligations fiscales, une voie subsidiaire consistera à améliorer l'efficacité de l'action publique. Cela permettra non seulement de réaliser les économies budgétaires, mais aussi de mobiliser davantage des ressources fiscales à travers le civisme fiscal qui en résultera.
- 147.** Les Investissements Directs Etrangers (IDE) constituent une autre source d'impulsion de la croissance économique, tant par l'apport des capitaux que par le transfert de technologies et l'accès aux marchés. Les réformes structurelles prévues permettront ainsi d'attirer de nouveaux investisseurs. L'accent devra désormais être mis sur le recourt au partenariat public-privé.
- 148.** En ce qui concerne la mobilisation des ressources par l'endettement, la stratégie sera axée sur la recherche de ressources concessionnelles ayant des termes favorables pour financer les infrastructures (transports, équipements, barrages, etc.) afin d'éviter une crise de solvabilité de la dette publique.

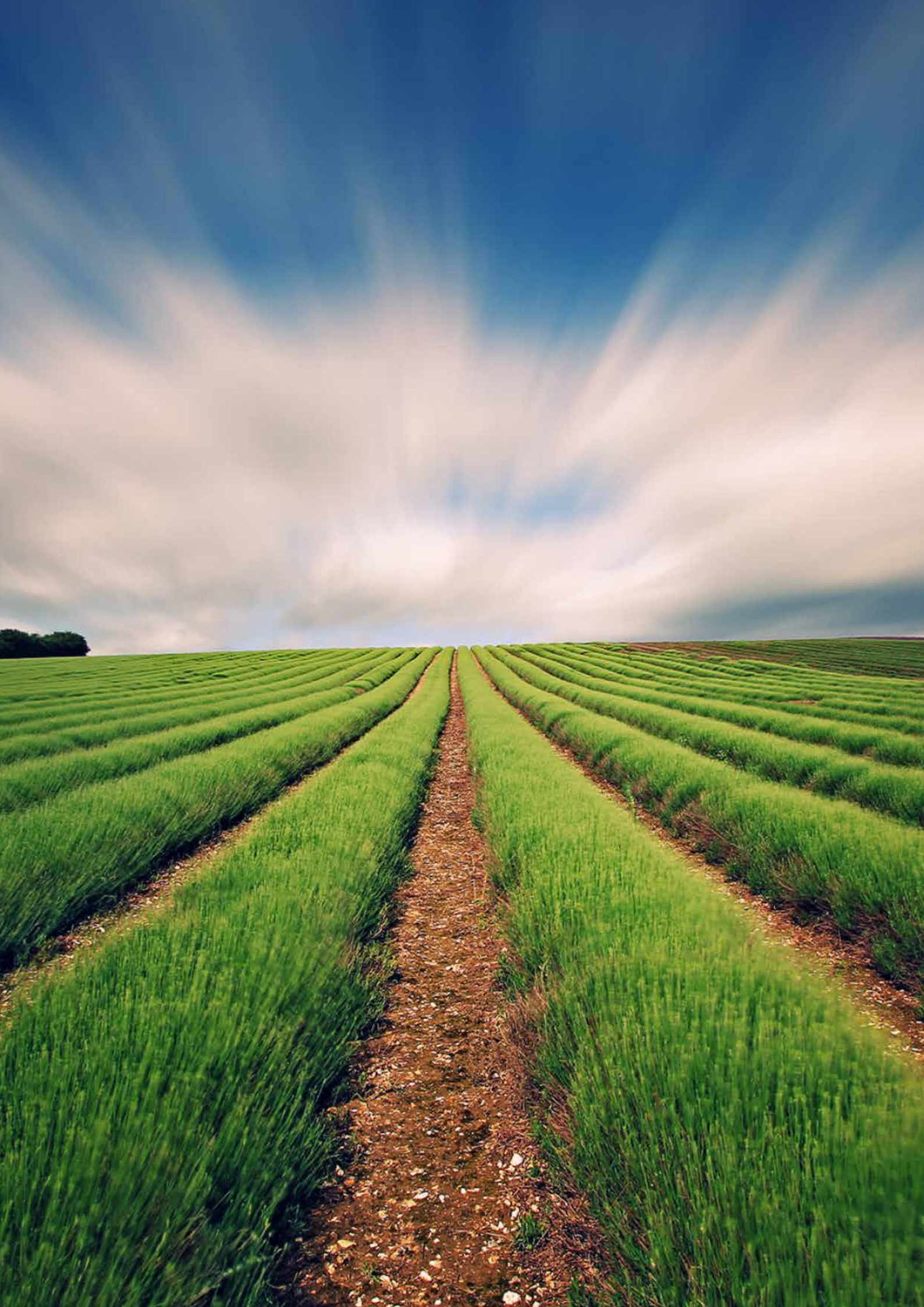
II.3.2. Mobilisation des ressources par le secteur privé

- 149.** Pour l'implication du secteur privé dans le financement de la réalisation de la Vision 2030, la mobilisation des ressources peut avoir trois orientations. Premièrement, il convient de créer au Tchad des banques de développement. Deuxièmement, la création d'institutions financières spécialisées permettra de répondre aux besoins spécifiques de financement des divers agents économiques. Troisièmement, les transferts des migrants constitueront une autre source de financement à exploiter.

II.4. Optimisation de la gestion des ressources

- 150.** L'optimisation de la gestion des ressources publiques fait référence à la mise en place de mécanismes qui favorisent une gestion rationnelle et efficiente des ressources et qui permettent l'évaluation permanente de l'efficacité des dépenses publiques.

¹ Cf. Revue des dépenses publiques agricoles au Tchad [Banque Mondiale 2014]





3

CHAPITRE III : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION





3

CHAPITRE III : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

151. La Vision 2030 sera matérialisée dans un contexte qui présente un certain nombre de risques pouvant contrarier la mise en œuvre des programmes prioritaires de développement, en dépit des efforts considérables réalisés ces dernières années par l'État et ses partenaires au développement.

III.1. Risques au plan international

152. Le risque majeur pour le Tchad est lié à la volatilité du prix du pétrole sur le marché international. Par conséquent, les perspectives économiques au cours du premier quinquennat du processus d'émergence pourraient être marquées par une baisse des recettes budgétaires liée à la chute des cours du pétrole, principal produit d'exportation du pays.

III.2 Risques au plan national

153. L'état d'insécurité dans certains pays frontaliers du Tchad constitue un facteur pouvant compromettre la réalisation de la Vision. En effet, cela conduirait entre autres, à un afflux de plus en plus massif de réfugiés, retournés et déplacés qui peut constituer des menaces pour la paix et la cohésion sociale. Ce contexte politico-social complexe contribue à exposer durablement les populations aux crises humanitaires récurrentes. En tant que pays sahélien, le Tchad est également très vulnérable aux risques climatiques (sécheresses, inondations, vents violents, désertification) rendant les conditions de production et de vie des hommes et des femmes aléatoires et extrêmement précaires et engendrant une montée des tensions liées à l'accès aux ressources naturelles.

154. Les difficultés de mise en place et d'opérationnalisation des organes en charge de la promotion d'une administration moderne avec une culture de gestion axée sur les résultats et de redevabilité risquent de ralentir la matérialisation de la Vision. A ce risque s'ajoute celui lié à une faible efficacité des actions de promotion pour l'accès à la justice et aux droits humains.

155. Outre ces difficultés, il faut prendre en compte les risques liés aux contraintes de capacités au niveau des ministères sectoriels. Ces risques peuvent être atténués par la mise en place d'une administration performante et bien outillée pour l'effectivité des fonctions de prospective, de planification stratégique et de gestion du développement. En effet, des capacités humaines renforcées dans ces fonctions essentielles, dépendront : (i) du niveau de mobilisation des ressources financières (internes et externes) et (ii) de la capacité de leur absorption. Il en va aussi de l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des programmes de développement des partenaires techniques et financiers du Tchad.

156. Pour rappel, le Tchad est l'un des pays bénéficiant du plus faible ratio de l'Aide Publique au Développement par tête en Afrique¹.

157. Il faut enfin tenir compte du risque lié au surendettement du pays dans un contexte à la fois marqué par la nécessité d'accélérer les investissements publics et les dépenses de l'Etat, donc le niveau d'endettement et les contraintes de respect des normes en vigueur en matière d'endettement.

III.3. Interdépendance des risques

158. Parmi les risques identifiés, certains sont interdépendants : (i) l'incidence de la dimension sécuritaire (engagements financiers du pays contre la menace terroriste) sur la dimension économique et sociale (pression sur les finances publiques) ; (ii) la baisse des recettes d'exportation et la baisse relative de l'allocation effective des ressources budgétaires pour le financement des secteurs sociaux, etc.) ; (iii) l'impact du climat sécuritaire tout comme du changement climatique sur la dimension humanitaire avec l'afflux des réfugiés sur le territoire tchadien et la problématique de leur inclusion spatiale et (iv) l'incidence probable de la dimension économique² (impact du choc pétrolier et baisse des capacités de financement de l'économie) sur le financement des dépenses publiques.

III.4. Mesures d'atténuation des risques

159. Les constats résultant de l'analyse de ces risques ont permis de mettre en exergue un certain nombre de conditions à remplir pour les réduire significativement afin réaliser efficacement la Vision 2030 :

- renforcer les capacités des ressources humaines dans les fonctions essentielles de l'administration (chaîne PPPBSE³) ;
- élaborer une stratégie de mobilisation de ressources articulée à une stratégie de communication et de recherche d'autres sources de partenariat et de financement de l'économie nationale ;
- instituer des contrats de performance, des modèles d'attribution type des postes dans les ministères et promouvoir une culture sélective de nomination et de rétention des cadres ;
- consolider la gouvernance institutionnelle et démocratique ;
- diversifier l'économie par la promotion des filières agro – sylvo – pastorales et leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales ;
- améliorer la gouvernance de la gestion environnementale par le renforcement du cadre institutionnel de pilotage de la politique intégrée de gestion de l'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de promotion de la biodiversité.

¹ Moins de 40 dollars US par tête sur la période 2010-2013 (WBI, 2012, 2013, 2014)

² Cf. Analyse de la Loi de Finances initiale 2015.

³ Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation





4

CHAPITRE IV : PILOTAGE DE LA VISION 2030

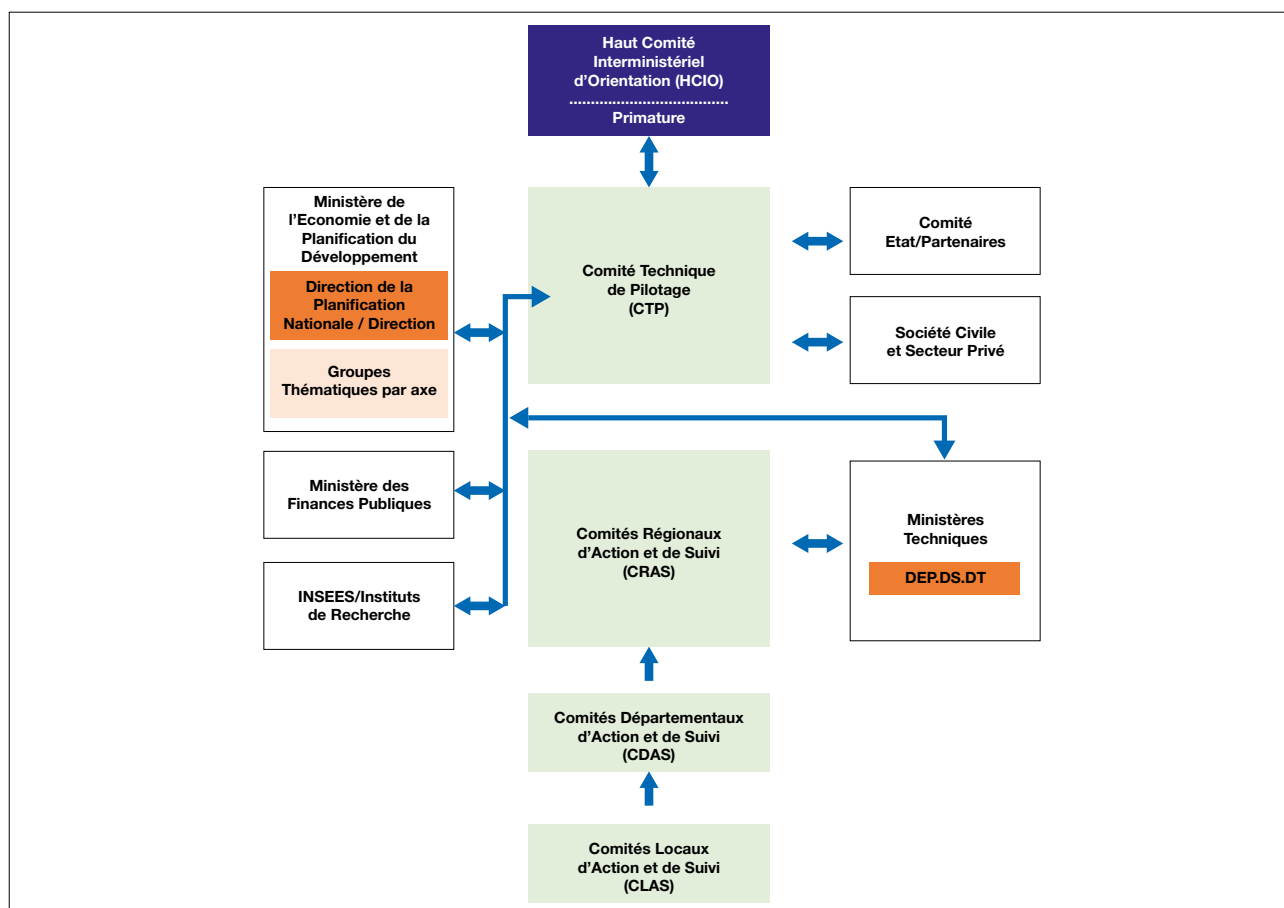




4. CHAPITRE IV : PILOTAGE DE LA VISION 2030

- 160.** Le cadre institutionnel du pilotage a pour prérogatives : (i) de s'assurer que les orientations stratégiques et les plans opérationnels (PND) de la Vision ont été effectivement et convenablement exécutés ; (ii) de déterminer dans quelle mesure les résultats (notamment les extrants et les effets) ont été atteints et s'ils sont (ou non) sur la trajectoire de l'impact escompté ; (iii) de mettre en évidence et d'expliquer d'éventuels écarts entre les réalisations et les prévisions initiales (cibles), aussi bien en termes d'exécution (activités, budget) que de résultats (extrants, effets et impact) ; et (iv) de procéder, enfin, à une réflexion critique sur la base de l'identification, de la mesure et de l'explication de ces écarts. Il sera alors question de cerner les difficultés rencontrées dans la phase opérationnelle et d'envisager des mesures pour y faire face ; et, partant, de proposer d'éventuelles voies d'adaptation et/ou de révision.
- 161.** Ce cadre – qui inscrit ainsi dans une perspective à long terme, en ce sens qu'il servira, à la lumière des enseignements qu'il permettra de tirer, à rendre de plus en plus efficace la mise en œuvre des PND – nécessitera une coopération et une interaction rigoureuses entre ses différents organes, et la collecte, le traitement et l'analyse de données primaires et secondaires.

Figure 2 : Dispositif de pilotage de la Vision 2030



IV.1. Les différents organes du cadre de pilotage

162. Le cadre de pilotage est structuré au double niveau central et décentralisé. Au niveau central, les principaux organes sont : (i) le Haut Comité Interministériel d’Orientation (HCIO), organe suprême dudit cadre ; et (iii) le Comité Technique de Pilotage (CTP) sous l’autorité de laquelle sont placés plusieurs sous-organes (Comité Etat/Partenaires, Société Civile et Secteur Privé, les Ministères Techniques, etc.). Au niveau décentralisé, le cadre intègre par ordre hiérarchique : (i) les Comités Régionaux d’Action et de Suivi (CRAS) ; (ii) les Comités Départementaux d’Action et de Suivi (CDAS) ; et (iii) les Comités Locaux d’Action et de Suivi (CLAS).

IV.1.1. Haut Comité Interministériel d’Orientation (HCIO)

163. Le HCIO est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et se réunit une fois par an. Il peut être composé, par exemple, de l’ensemble des membres du Gouvernement, des Présidents des institutions de la République, du Patronat, des responsables des syndicats, des Associations de Droits de l’Homme, des religieux, des Recteurs des universités, des Institutions de recherche indépendantes, etc.

164. Il est chargé, durant toute la durée de mise en œuvre de la Vision, de donner des orientations globales et sectorielles au niveau stratégique et opérationnel. Le HCIO prendra ses décisions sur la base des rapports de mise en œuvre.

IV.1.2. Comité Technique de Pilotage (CTP)

165. Placé sous l’autorité du HCIO, le CTP est composé des membres du Gouvernement impliqué dans la mise en œuvre de la Vision 2030 et présidé par le Ministère en charge du Plan. Il reçoit les orientations consécutives du HCIO qu’il rétrocède aux sous-organes placés sous son autorité. Il veille à l’application de ces directives.

166. Les sous-organes directement rattachés au CTP sont : (i) la Direction de la Planification Nationale (DPN)/la Direction de Suivi-évaluation (DSE) et les Groupes Thématiques (GT) ; (ii) l’INSEED et autres Institutions de Recherche (IR) ; (iii) le Ministère des Finances et du Budget ; (iv) les Ministères Techniques (DEP, DS et DT) ; (v) le Comité Etat/Partenaires (CEP) ; et (vi) les Organisations de la Société Civile (OSC) et le Secteur Privé (SP).

167. L’INSEED en tant qu’institution en charge de la coordination de l’appareil statistique nationale et de la production des statistiques officielles, aura un rôle de contrôle de qualité des statistiques, de conseil et d’appui aux différents Ministères dans l’élaboration et la production de leurs statistiques. Il devra veiller à la cohérence des données et à leur utilité par rapport à l’impact sur le développement du pays. Les Institutions de Recherche auront un rôle important à jouer en matière d’analyse de données statistiques.

168. Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) assure, pour sa part, l’allocation du budget et le suivi de son exécution. Les Ministères Techniques servent d’interface entre le niveau central et le niveau décentralisé, notamment en recueillant – auprès des Comités Régionaux d’Action et de Suivi (CRAS) – les données (relatives aux indicateurs de résultats). Le Ministère en charge du Plan centralise les données fournies par les organes ci-dessus et soumet des rapports de mise en œuvre au CTP.

169. Enfin, le Comité Etat/Partenaires, les OSC et le Secteur Privé ont pour mission de contribuer à coordonner et à harmoniser les interventions des différents acteurs, à faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques.

IV.1.3. Les organes décentralisés

170. Les organes décentralisés – en l’occurrence les Comités Régionaux d’Action et de Suivi (CRAS), les Comités Départementaux d’Action (CDA), et les Comités Locaux d’Action et de Suivi (CLAS) – auront la charge de collecter les données requises, respectivement au niveau local (CLAS), départemental (CDAS) et régional (CRAS).

V.2. Principes du dispositif institutionnel

- 171.** Un des principes régissant ce dispositif institutionnel est la concertation et le dialogue entre tous les acteurs (Etat, PTF, société civile et secteur privé) à tous les niveaux. Ce dispositif institutionnel est aussi en adéquation avec le processus de réformes administratives et territoriales.
- 172.** Les principes devant guider la mise en œuvre de la Vision sont les suivants :
- Respect des priorités de la Vision : La Vision constitue l'unique cadre de référence pour toutes les interventions en matière de développement socio-économique du pays. Les différents programmes de coopération doivent contribuer effectivement à réaliser ces priorités. Ainsi, le budget de l'Etat reflètera ces priorités dans l'allocation des ressources.
 - Partage de l'information : Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision, le partage de l'information est indispensable pour réussir la coordination. A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour favoriser les échanges d'informations sur la gestion budgétaire, sur les différents rapports et sur les résultats d'évaluation. Ce partage devra également être assuré au niveau des partenaires techniques et financiers.
 - Suivi concerté et coordonné : Les autorités continueront à produire les rapports d'évaluation pour alimenter les ateliers de revue annuelle de la Vision. Il importe, dans le cadre d'une concertation dynamique, que les autres acteurs, notamment le secteur privé, la société civile, et les institutions et laboratoires de recherche produisent des rapports indépendants.

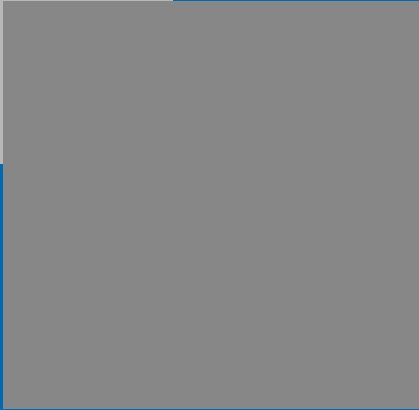
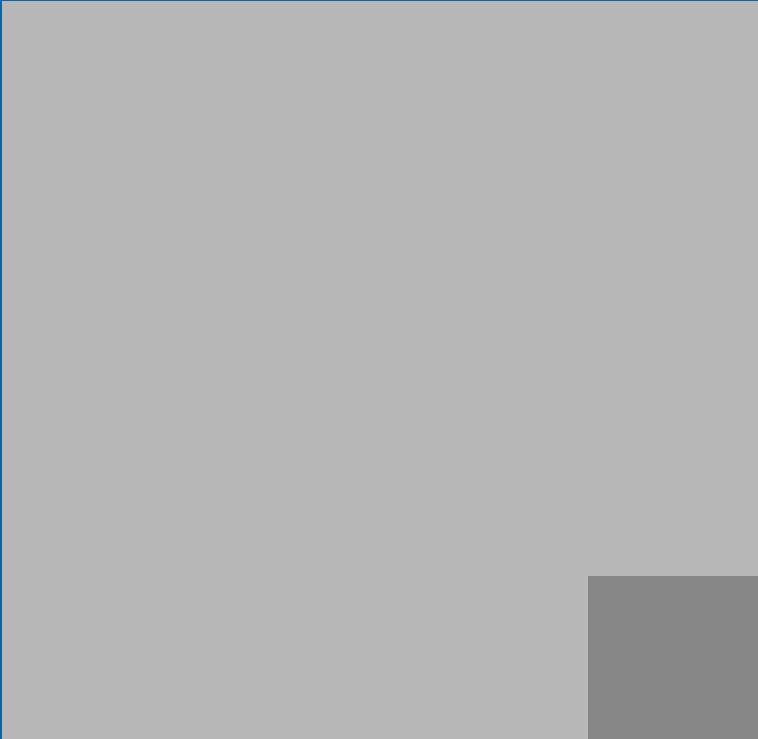
V.3. Conditions de succès de la concrétisation de la Vision

- 173.** A ces trois principes s'ajoutent les conditions de succès du dispositif du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Vision :
- Assurer le fonctionnement régulier des instances sectorielles et locales, notamment des Comités Régionaux d'Action et de Suivi (CRAS) et des Cellules sectorielles des Ministère en termes d'allocation d'un paquet minimum de moyen financier, d'équipements en matériels et en fournitures pour les rendre pleinement opérationnels ;
 - Renforcer les capacités des organes chargés du suivi-évaluation à tous les niveaux afin de les rendre aptes à collecter des informations nécessaires pour la rédaction des rapports annuels ;
 - Mener des enquêtes périodiques d'envergure nationale sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages afin d'actualiser le profil de pauvreté au niveau national.

CONCLUSION

- 174.** Le Tchad a décidé d'engager sa marche vers l'émergence à l'horizon 2030. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a décidé de réaliser une étude nationale prospective, intitulée « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Son élaboration a été faite dans une démarche participative, implicative et itérative pour prendre en compte les préoccupations et aspirations de l'ensemble des couches socio-professionnelles du pays.
- 175.** Elle sera déclinée en trois (3) Plans Nationaux de Développement pour engager les transformations dans les domaines social, économique, environnemental et de la gouvernance pour son développement. Le Gouvernement tchadien est déterminé à engager les réformes nécessaires pour favoriser cette mutation salubre pour consolider la paix sociale, développer une économie diversifiée et compétitive, ancrer la démocratie et préserver et conserver les ressources naturelles.
- 176.** A cet effet, des foras de mobilisation de fonds seront organisés pour mettre en œuvre des orientations stratégiques déclinées dans des Plans Nationaux de Développement qui seront les documents de référence pour toutes les interventions en matière du développement du pays.
- 177.** Le pilotage de cette Vision se fera à deux niveaux dont l'un stratégique et l'autre opérationnel à travers un dispositif composé des hauts responsables de l'administration publique, du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement, etc.





ANNEXES





ANNEXES

Annexe 1. Axes, Sous-axes et Orientations Stratégiques

Sous-axes	Orientations stratégiques
Axe 1. Renforcement de l'unité nationale	
Promotion d'une culture de paix, des valeurs citoyennes et de la cohésion nationale	Rechercher et consolider la paix, le dialogue social et la stabilité socio-politique du Tchad
	Promouvoir un brassage intercommunautaire et inter-religieux
	Renforcer le principe républicain de laïcité de l'État et lutte contre l'intolérance et l'extrémisme religieux
	Développer le sens civique des tchadiens
Promotion des valeurs culturelles et redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif	Promouvoir les fondements culturels
	Revaloriser les valeurs culturelles traditionnelles communes.
	Renforcement du dispositif de lutte contre la corruption
	Promouvoir le savoir-faire traditionnel
	Promouvoir le patrimoine culturel national comme facteur de développement durable
	Garantir les libertés de la presse publique et privée, individuelle et collective.
	Rechercher et consolider la paix, le dialogue social et la stabilité socio-politique du Tchad
	Promouvoir un brassage intercommunautaire et inter-religieux
	Renforcer le principe républicain de laïcité de l'État et lutte contre l'intolérance et l'extrémisme religieux
	Développer le sens civique des tchadiens
Axe 2. Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit	
Promotion de la performance et de la motivation dans l'administration publique	Garantir aux citoyens un accès équitable aux services publics
	Offrir des services publics de qualité adaptés aux besoins des citoyens
	Améliorer les conditions de travail dans le secteur public
	Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité
Promotion d'une bonne gouvernance économique	Assurer une soutenabilité des finances publiques et une efficacité de la dépense publique
	Améliorer l'environnement des affaires

Renforcement d'une véritable culture démocratique comme mode de gouvernance	Poursuivre des réformes institutionnelles
	Garantir les conditions d'alternance et de gestion transparente des pouvoirs
	Renforcer le dispositif de lutte contre la corruption
	Accroître les capacités des organisations de la société civile dans leur rôle de contre-pouvoir
Renforcement de la sécurité comme facteur de développement	Poursuivre les réformes des forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police, garde nationale et nomade, etc.)
	Appuyer les sociétés privées de sécurité
	Contribuer efficacement à la stabilité régionale et sous régionale et à la redynamisation des institutions d'intégration
Axe 3. Développement d'une économie diversifiée et compétitive	
Une économie diversifiée et en forte croissance	Promouvoir une croissance économique durable
	Assurer l'autosuffisance énergétique et la rendre accessible
	Développer des pôles régionaux de croissance
	Développer les filières porteuses
Un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers	Mettre en place des mécanismes innovants pour mobiliser l'épargne nationale et les capitaux privés étrangers
	Redynamiser et développer le système financier
	Promouvoir l'émergence des nouveaux actionnaires privés nationaux ;
	Promouvoir les échanges extérieurs
Des infrastructures comme levier du développement durable,	Développer les infrastructures de transport
	Développer les infrastructures de soutien à l'activité économique
	Amélioration des conditions de développement et d'accès aux TIC
Axe 4. Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne	
Un environnement sain avec des ressources naturelles préservées	Réactualiser et mettre en œuvre le schéma national d'aménagement du territoire
	Faciliter l'accès de la population aux sources d'énergies mixtes (nouvelles et renouvelables)
	Mettre en œuvre une politique participative et inclusive pour la lutte contre les changements climatiques, la maîtrise et la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde du bassin de Lac-Tchad
	Mettre en œuvre un dispositif de prévention, de gestion des risques et catastrophes naturels et d'autres crises humanitaires
Un cadre propice à l'épanouissement et au bien-être de la population	Maitriser la croissance démographique pour inverser la tendance actuelle
	Mettre en œuvre la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle en tenant compte de l'emploi urbain
	Améliorer la qualité, l'accès équitable et l'offre aux services sociaux de base
	Élaborer et mettre en œuvre une politique genre
	Mettre en œuvre et suivre les stratégies nationales de protection sociale et de la Couverture Sanitaire Universelle

Annexe 2. Matrices des résultats et des indicateurs

Indicateurs	Source	Situation de référence	Cible en 2030
Axe 1 : Renforcement de l'unité sociale			
Niveau de perception des populations aux actions de cohésion	Enquête / INSEED	Faible	Satisfaisant
Niveau de perception de la répartition de richesse	Enquête / INSEED	Faible	Elevé
Niveau de perception de la fierté culturelle par la population	Enquête / INSEED	Faible	Satisfaisant
Axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit			
Indice de perception de la corruption			
(Rang / score)	Transparency international	159ème/176 pays	
20 (2016)	113ème/175 pays		
32			
Indice MO IBRAHIM (amélioration du rang)	Fondation Mo Ibrahim	48ème/54 (2015)	25ème /54 pays
Taux de pression fiscale	Ministère des Finances et du Budget	6% (2016)	16%
Ratio magistrat par habitant (pour 10 000)	Ministère de la Justice	274 magistrats (2014)	454
Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et compétitive			
Taux de croissance économique (en %)	Ministère des Finances et du Budget	-3,9% (2016)	10%
Taux de croissance du PIB réel hors pétrole (en %)	Ministère des Finances et du Budget	-2,5% (2016)	12%
PIB moyen par tête au prix courant (en FCFA)	Ministère des Finances et du Budget	417 900 (2016)	1 400 000
Part du secteur secondaire dans le PIB	Ministère des Finances et du Budget	11%	20%
Linéaire de routes construites ou réhabilitées	Ministère des Infrastructures	2115 km	
Linéaire de pistes construites ou réhabilitées	Ministère des Infrastructures	4565 km	
Réseau routier permanent toute l'année	Ministère des Infrastructures	91,5% (2015)	
Taux d'accès à l'électricité (en %)	Ministère de l'énergie	6,4% (2015)	30%
Classement Doing Business (rang)	Banque Mondiale	183/189 (2015)	95/189

Indicateurs	Source	Situation de référence	Indicateurs en 2030
Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne			
Espérance de vie à la naissance	INSEED / HDR	52,9 (2015)	70
Taux d'accroissement démographique (en %)	INSEED	3,5 (2015)	2
Indice synthétique de fécondité	INSEED	6,4 (2015)	4
Taux net de scolarisation dans le primaire (en %)	Ministère de l'Education	63,6% (2014)	75
Taux d'achèvement du primaire chez les filles (en %)	Ministère de l'Education	31 (2014)	75
Mortalité infanto-juvénile (en ‰)	Enquête MICS - INSEED	133 (2015)	100
Taux de malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans (en %)	Ministère de la Santé	13 (2015)	5
Taux de malnutrition chronique (en %)	Enquêtes / Ministère de la Santé	29 (2015)	20
Proportion des ménages en insécurité alimentaire (en %)	Enquêtes / Ministère de la Santé	33 (2016)	3
Taux d'accès à l'eau potable (en %)	Ministère de l'hydraulique	53% dont 67% en milieu rural (2015)	83
Taux d'urbanisation (en %)	Ministère de l'Aménagement du territoire	23 (2014)	70
Proportion des ménages ayant accès à un logement décent (en %)	Enquête / INSEED	24,4 (2015)	40
Taux d'émissions de CO2	Ministère de l'Environnement	0,736t CO2e/personne (2010)	0,336 t CO2e/personne
Pourcentage des ménages ayant accès aux énergies renouvelables	Ministère de l'énergie	2 (2011)	25
Indice de pauvreté (en %)	Enquête / INSEED	46,7 (2011)	20
Indice du Développement Humain (IDH)	Human Development Report	0,392 (2014)	0,7
Proportion de la population couverte par la sécurité sociale (en %)	Ministère de la Santé	5,2 (2015)	25
Taux d'accès à l'emploi des jeunes (en %)	Ministère de l'Emploi	10 (2012)	60
Quota des femmes dans les instances de prise de décisions (en %)	Ministère des Affaires Sociale	17 (2016)	45
Indice des inégalités sur le genre (IIG)	Human Development report	0,706 (2014)	0,95



Réalisé avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement
BP 906, Ndjamena-TCHAD